

DÉPARTEMENT DU NORD. — MAIRIE DE NOORDPEENE.

---

**Travaux Communaux.**

**ADJUDICATION**

**RECONSTRUCTION**

**D'UNE ÉCOLE DE FILLES,**

**avec logement,**

**ET REPARATIONS DIVERSES A L'ECOLE DES GARÇONS.**

Estimation montant à 15,115 fr. 82 c., non compris la somme à valoir et les honoraires de l'Architecte.  
Cautionnement 500 francs.

*Le Maire de la commune de Noordpeene,*

Donne avis que le **SAMEDI 26 MARS 1881**, à 4 heures de l'après-midi, à la Mairie, il sera procédé par lui, en présence de deux Membres du Conseil municipal, du Receveur municipal et de M. VANDENBULCKE, architecte, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, des travaux ci-dessus indiqués.

L'adjudication aura lieu à tant pour cent de rabais, sur les prix de la série du projet.  
Nul ne sera admis à concourir s'il n'a les qualités requises pour entreprendre les travaux et en garantir le succès; à cet effet, chaque concurrent sera tenu de fournir un *certificat d'ingénieur ou d'architecte, n'ayant pas plus d'un an de date, et constatant sa capacité. Ce certificat devra être revêtu du visa de M. VANDENBULCKE, architecte à Hazebrouck.*

Le cautionnement ci-dessus désigné sera fourni en numéraire et déposé à la caisse du Receveur des finances avant l'adjudication.  
La soumission devra être accompagnée d'un récépissé constatant le dépôt à la recette des finances de la somme nécessaire à la constitution du cautionnement, et du certificat de capacité dont il est question plus haut.  
*Les soumissions devront être conformes au modèle ci-après et écrites sur papier timbré. Elles seront placées dans une première enveloppe cachetée à la cire, laquelle sera renfermée elle-même dans une seconde enveloppe avec les autres pièces exigées.*

**Les paquets devront être déposés ledit jour, dans une boîte à ce destinée, placée au Secrétariat de la Mairie. Ils seront reçus jusqu'à quatre heures de l'après-midi; immédiatement on y commencera l'ouverture.**

Les entrepreneurs seront tenus de se conformer aux changements qui pourraient être prescrits par l'administration avant et pendant l'exécution des travaux.

Toute soumission qui contiendrait dérogation aux devis et conditions arrêtés par l'administration ne sera pas admise.  
*Toute soumission qui ne serait pas appuyée des pièces exigées ne sera pas ouverte.*

Dans le cas où des soumissions, parmi les plus avantageuses, contiendraient des offres égales, un nouveau concours aura lieu dans la même forme, séance tenante, entre les signataires de ces soumissions.

Les procès-verbaux seront soumis à l'approbation de M. le Préfet.

Les concurrents pourront prendre connaissance des pièces du projet à bureau du secrétariat de la Mairie, tous les jours, de 9 heures du matin à midi et de deux à quatre heures de relevée, excepté les dimanches et fêtes.

Fait à la Mairie de Noordpeene, le 2 mars 181.

**Le Maire, HEELE.**

---

**MODÈLE DE SUISSION.**

Je soussigné (*Nom, prénoms, profession et demeure*) faisant élection d domicile à \_\_\_\_\_ patentié sous le N° \_\_\_\_\_  
après avoir pris connaissance des devis, plans et cahier des charges des travaux de reconstruction d'une école de filles, avec logement, et de  
réparations diverses à l'école des garçons, lesquels travaux sont évalués ensemble à 15,115 fr. 82 c., non compris une somme à valoir et  
honoraires de l'Architecte.

(1) Me soumetts et m'engage à exécuter lesdits travaux, conformément aux conditions du devis, moyennant les prix d'appréciation du  
bordereau sur lesquels je consens un rabais de (en toutes lettres) \_\_\_\_\_ francs p cent francs.

M'engage en outre à payer les frais d'affiches et de publication, ceux de timbre et d'expédition du devis, du bordereau des prix et du  
détail estimatif ainsi que du procès-verbal d'adjudication, et d'enregistrement auxquels la présente soumission pourra donner lieu si elle est acceptée.  
J'offre à titre de cautionnement la somme que j'ai versée en numéraire, dont le récépissé est ci-joint.

J'annexe enfin le certificat de capacité et la patente.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 1881.

(1) Lorsqu'il y a plusieurs entrepreneurs, mettre : nous soussignés..... nous obligeons conjointement et solidairement.....

Imprimerie du Journal d'Hazebrouck. — Administrateur, H. RUBILLARD.

Affiche d'adjudication pour la reconstruction d'une école de filles, avec logement et réparations diverses à l'école de garçons, 1881 (AD Nord : 2 O 437 / 27).

Référence du document reproduit :

- AD Nord. Série O ; 2 O 437: 437/1-89. **Affaires communales - Sainte-Marie-Cappel.**  
AD Nord : 2 O 437 (1 à 89)

IVR32\_20255900564NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation